



France Identité : à quoi ça sert ?

**Votre carte d'identité est au format carte bancaire ? Vous avez au moins 18 ans ?
Votre téléphone dispose de la technologie NFC et d'un système d'exploitation récent ?
Alors, vous pouvez profiter des avantages de l'identité numérique régalienne
en téléchargeant l'application officielle France Identité !**

Vos avantages avec l'identité numérique



Créez un **justificatif d'identité numérique à usage unique** qui remplace la photocopie de carte d'identité et vous protège des risques d'usurpation d'identité dans vos démarches (dossier logement, réception de colis, demande de permis de conduire...)



Importez votre **permis de conduire** pour l'avoir toujours sur vous en cas de contrôle.



Authentifiez-vous facilement et de façon sécurisée à **tous les services France Connect** (déclaration d'impôt, changement d'adresse en ligne, demande de carte européenne d'assurance maladie, demande d'immatriculation d'un véhicule...)



Prouvez votre identité en face-à-face en gardant la maîtrise sur les données partagées. L'identité numérique n'affiche que votre photo, nom, prénom et est vérifiable sans transmission de vos données.



Vos avantages en plus avec la certification en mairie



Certifiez votre identité numérique en mairie pour accéder à des démarches en ligne **sensibles** en toute sécurité :



**Procuration de vote
100 % dématérialisée**



**Bouquet de services accessibles
via FranceConnect+**



Demandes de financement
de travaux de rénovation
énergétique avec MaPrimeRénov



Achat de formation avec
Mon Compte Formation



L'avantage
de la certification de votre
identité numérique,
c'est de pouvoir réaliser
de nombreuses démarches
qui nécessitent autrement
un déplacement physique
en mairie ou ailleurs
(gendarmerie, préfecture...)
pour vérifier votre identité.



Et bien d'autres
usages à venir...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

france-identite.gouv.fr